

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

N° 2022-11

**Conseil Municipal – Don au Comité commémoratif de
l’Argonne - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 28 février 2022, s’est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Jean-Marc MASSE, Valérie LABOUACHRA, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Charline MARTINEAU, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, , Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Sylvie CLERC, Bruno GUITTARD, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN à Marie-Françoise QUERE.
Sylvie CLERC à Pascal FOULON.
Sébastien GALERON à Dominique RENAULT.
Bruno GUITTARD à Charline MARTINEAU.

Secrétaire auxiliaire : Adeline BOIZARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux de recherche effectués sur les soldats de la Guerre 1914-1918 inscrits sur le Monument aux Morts de Saint-Ay, M. Dodet a été contacté par un membre de l'association du Comité Commémoratif de l'Argonne, qui souhaitait savoir si nous avions des soldats portés disparus dans le secteur de l'Argonne. Elle proposait, au travers de cette association, d'inscrire le nom de deux soldats dans le cadre du centenaire de la création du Monument-Ossuaire de la Haute Chevauchée.

Créé en 1921 sous l'impulsion de Madame la Comtesse de Martimprey, le Comité Commémoratif de l'Argonne défend la mémoire des combattants, tués ou disparus durant les combats d'Argonne.

Ainsi, la crypte du Monument-Ossuaire de la Haute Chevauchée contient les restes de 7000 combattants inconnus et les murs sont recouverts d'ex-voto portant les noms de quelques 500 combattants disparus dans le secteur de l'Argonne durant la Grande Guerre.

Pour la commune de Saint-Ay, deux soldats sont concernés : Joseph Prudhomme, âgé de 23 ans et Ludovic Pilbout, 32 ans, tous les deux disparus en Argonne en 1914.

Le Comité Commémoratif de l'Argonne se charge d'inscrire leur nom sur un ex-voto et d'apposer une plaque sur le Monument-Ossuaire en échange du versement de la somme de 15 euros par soldat, soit un coût total de 30 euros.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le versement de la somme de 30 euros (15 euros par soldat) au profit du Comité Commémoratif de l'Argonne ;
- autoriser Monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 8 mars 2022

Le Maire,

Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale adjointe,

Adeline BOIZARD.